

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 20 - votants : 25 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 25 mars 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/03/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, DIABY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,  
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, LAGARDE, NICOLAS, SOGUEL.

ABSENTS EXCUSES :

Mrs CHAUVAUD, GUINET, LOJEWSKI, MORIN, MOUHICA, Mme GOMES DA COSTA

POUVOIRS : De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS

De M. MOUHICA à M. SOGUEL

De M. GUINET à Mme LAINE

De Mme GOMES DA COSTA à Mme PLAIN

De M. LOJEWSKI à Mme CHEMINADE

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DESACHY

Délibération : 2024-03-05

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget principal de la Commune, au BP 2024

Rapporteur : Patricia LAINE

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 25 mars 2024, ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de + 1 056 620,96 € à la clôture au 31/12/2023.

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 25 voix pour, 0 contre, et aucune abstention.

**AR Prefecture**

016-211601380-20240325-DCM202403\_05-DE  
 Reçu le 26/03/2024  
 Publié le 26/03/2024

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit, au B.P 2024 :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	
Virement à la section d'investissement.....	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT.....</b>	<b>+ 1 056 620,96 €</b>
DEFICIT.....	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/23</b>	
Affectation obligatoire	
. À l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	
Déficit résiduel à reporter.....	
. À l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) .....	
Solde disponible affecté comme suit :	
. Affectation complémentaire en réserves (compte 1068).....	+ 41 830,30 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002).....	+ 1 014 790,66 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....	
<b>B) DEFICIT AU 31/12/23</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif.....	
Excédent disponible (voir A – solde disponible).....	
<b>C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté.....</b>	

Fait et délibéré à FLEAC, le 25 mars 2024

Ont signé en annexes au budget primitif 2024 : Mmes GINGAST, LAINE (2 voix), CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE (2 voix), DIABY, JUIN, PLAIN (2 voix), RANIVOALISON, VASLIN, Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, LAGARDE, NICOLAS (2 voix), SOGUEL (2 voix).

Pour copie conforme,  
 Le Maire,



Hélène GINGAST

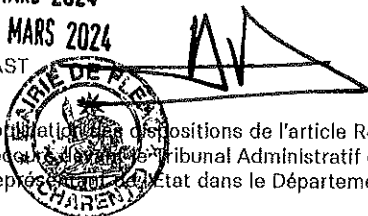
Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **26 MARS 2024**

Réception du : **26 MARS 2024**

Mise en ligne le : **28 MARS 2024**

Le Maire, Hélène GINGAST



Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.